

Camping Moulin des Justices : Création de 38 emplacements

Annexe n° 8.2.2 : Synthèse des données naturalistes [AGGRA Concept, Mars 2025]



AGGRACONCEPT

Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maitre d'ouvrage :

SCI VENT DU BOCAGE

Adresse : 36, rue de l'Eglise – 85500 LES HERBIERS

Représentant : *ALBERT Jean-François, Gérant, 06 58 33 17 89*

Synthèse des données naturalistes

Adresse du projet : Lieu-dit Moulin dit des Justices - 85700 SEVREMONT

Etude dans le cadre d'un projet de création de camping :

Moulin des Justices

AGGRA Concept
4 Allée Océania
44810 HERIC

09 83 59 33 35
contact@aggraconcept.com

Rédactrice : Lucile ELOY
Relectrice : Calysse BONAMY

Date de rendu : 27 Mars 2025

Table des matières

I.	INTRODUCTION	5
1.	OBJET DE LA CONSULTATION	5
2.	PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES.....	6
3.	SITUATION GEOGRAPHIQUE	7
4.	PLAN CADASTRAL.....	9
5.	DEFINITIONS DES ZONES D'ETUDE.....	12
II.	RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES	14
1.	USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L' AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	14
2.	ZONAGES DE MILIEUX NATURELS A ENJEUX	16
3.	TRAMES VERTE ET BLEUE	19
3.1.	<i>Cours d'eau et milieu humide (trame bleue).....</i>	<i>19</i>
3.2.	<i>Corridors biologiques terrestres (trame verte).....</i>	<i>22</i>
3.3.	<i>Enjeux trames verte et bleue pour le site</i>	<i>24</i>
III.	RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES	26
1.	REFERENTIELS UTILISES.....	26
2.	HIERARCHISATION DES ENJEUX	28
3.	DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE.....	29
3.1.	<i>Données ornithologiques.....</i>	<i>30</i>
3.2.	<i>Données mammologiques.....</i>	<i>32</i>
3.3.	<i>Données herpétologiques.....</i>	<i>34</i>
3.4.	<i>Données entomologiques.....</i>	<i>36</i>
4.	DONNEES FLORISTIQUES.....	37
4.4.	<i>Quantité et qualité des données</i>	<i>37</i>
4.4.2	<i>Richesse spécifique.....</i>	<i>37</i>
IV.	ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	40
V.	ANNEXES.....	43

Table des illustrations

Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept - Mars 2025]	7
Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000 ^{ème} [AGGRA Concept - Mars 2025]	8
Figure 3 : Unités paysagères autour du site du projet Atlas des paysages des Pays de la Loire, 2015].....	8
Figure 4 : Vue aérienne du projet au 1 / 10 000 ^{ème} [AGGRA Concept - Mars 2025]	9
Figure 5 : Parcelles cadastrales concernées par le projet [AGGRA Concept - Mars 2025]	10
Figure 6 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept – Mars 2025]	12
Figure 7 : Périmètre des inventaires menés par le CPIE Sèvre et Bocage par rapport au périmètre du projet [CPIE Sèvre et Bocage, 2020]	13
Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018].....	14
Figure 9 : Carte géologique au niveau du site du camping [BRGM, AGGRA Concept] ...	15
Figure 10 : Nature pédologique du sol autour du périmètre [geoportail.gouv.fr].....	15
Figure 11 : ZNIEFF de type I et II autour du projet au 1/100 000 ^{ème} [AGGRA Concept - Mars 2025]	17
Figure 12 : Cours d'eau identifiés autour du projet [vendee.gouv.fr, AGGRA Concept] ..	19
Figure 13 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides]	20
Figure 14 : Extrait de la cartographie de pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire [Sigloire, AGGRA Concept].....	21
Figure 15 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [sigloire.fr]	23
Figure 16 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 28/02/2025]	24
Figure 17 : Localisation des prises de vues sur le site d'étude [AGGRA Concept, 28/02/2025]	24
Figure 18 : Protocole de hiérarchisation des enjeux concernant la flore [AGGRA Concept]	28
Figure 19 : Définition des enjeux de responsabilité régionale pour les espèces faunistiques [AGGRA Concept]	29

Table des tableaux

Tableau 1 : Détails des parcelles du camping	10
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux.....	17
Tableau 3 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu fort et très fort observées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthie et synthèse de leurs statuts réglementaires	32
Tableau 4 : Liste des espèces de mammifères observées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthie et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	33
Tableau 5 : Liste des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	35
Tableau 6 : Liste des espèces de reptiles et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	35
Tableau 7 : Listes des espèces d'insectes patrimoniaux identifiés et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	36
Tableau 8 : Liste des espèces florales et enjeux dans les communes étudiées	37
Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthie	38
Tableau 10 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées	39
Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du site et préconisations	41

I. INTRODUCTION

1. Objet de la consultation

Dans le cadre d'un projet de création d'un camping dénommé « Moulin des Justices », mené par la SCI VENT DU BOCAGE représentée par Monsieur ALBERT Jean-François, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet et ses alentours.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces faunistiques et floristiques potentiellement présentes sur le site ;
- De définir les éventuelles problématiques liées aux aspects faune et flore.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Bilan des ressources bibliographiques (extraction de bases de données existantes) ;
- Synthèse des statuts et évaluation des enjeux écologiques potentiels à l'échelle du site.

Plusieurs membres de l'équipe d'AGGRA Concept ont participé à ce projet :

- Lucile ELOY (synthèse bibliographique, cartographie, rédaction).
- Calysse BONAMY (relecture).

Avertissement :

Nous soulignons le fait que cette étude est une synthèse des données naturalistes qui ont pu être collectées antérieurement. Conduit pour le terrain à l'aide d'éléments bibliographiques, ce rapport a pour visée d'identifier les enjeux écologiques potentiels.

Il ne constitue pas un diagnostic écologique précis mais pointe les sensibilités écologiques potentielles liées au projet.

2. Présentation du bureau d'études

AGGRA Concept est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de **l'Eau, du Sol et de l'Environnement**. Depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire national, AGGRA Concept intervient sur les thématiques :

- D'assainissement collectif ou non,
- Du réglementaire au titre du Code de l'Environnement :
 - Cas par Cas,
 - Loi sur l'Eau,
 - Études d'impact,
 - ICPE,
- Sur l'hydraulique pluviale,
- Sur les conseils en écologie appliquée,
 - Sur les inventaires zones humides,
 - Sur les diagnostics faune et flore.

Pour nous rencontrer : www.aggraconcept.com.

3. Situation géographique

Le projet de camping est localisé au lieu-dit « les Justices » sur la commune de Sèvremont (85700) dans le Nord-Est du département de la Vendée et la région Pays de la Loire. Il est précisément localisé au sein de l'ancienne commune Saint-Michel-Mont-Mercure, qui est devenue en 2016 l'une des quatre communes déléguées de Sèvremont.

La commune est à l'Est du département Vendéen et est limitrophe au département des Deux-Sèvres. Les villes importantes les plus proches sont : Les Herbiers à 8 km au Nord-Ouest, Cholet à 24 km au Nord, Bressuire à environ 30 km à l'Est et La Roche-sur-Yon à environ 40 km au Sud-Ouest. Le site est idéalement situé à 10 km du Puy du Fou et à environ 70 km à vol d'oiseau des côtes Atlantiques (cf figure 1 et 2).

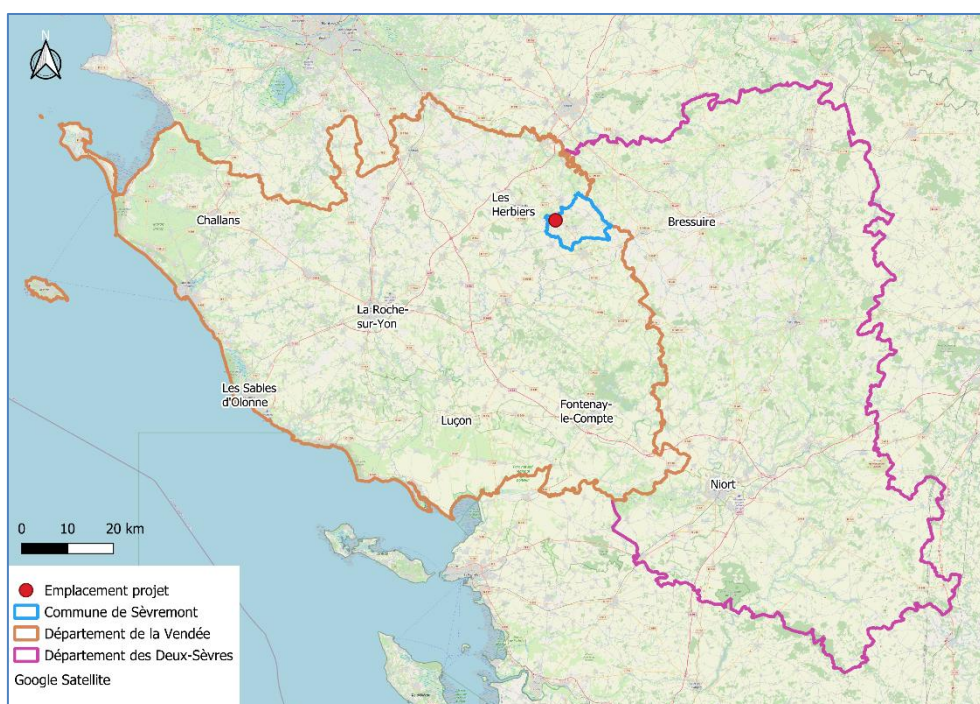


Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept - Mars 2025]

La commune de Sèvremont, intégrée à la communauté de communes du Pays de Pouzauges, est issue de la fusion des communes des Châtelliers-Châteaumur, de La Flocellière, de La Pommeraie-sur-Sèvre et de Saint-Michel-Mont-Mercure. Ce camping serait idéalement situé au cœur de la région naturelle et historique du Bocage vendéen. Situé au sommet d'une des plus hautes collines de Vendée, le site surplombe le bocage alentour avec ses 275 m d'altitude.

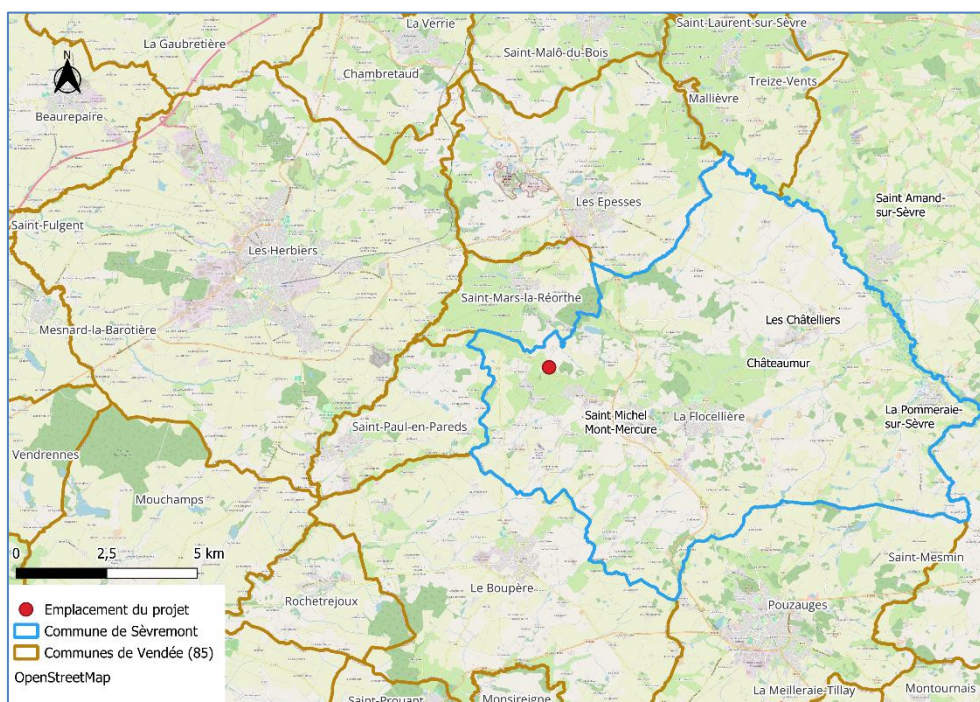


Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000^{ème} [AGGRA Concept - Mars 2025]

La commune de Sèvremont compte environ 6 400 habitants et est catégorisée de bourg rural selon la grille communale de densité de l'INSEE. Elle fait partie de l'unité paysagère « Haut bocage vendéen », divisée en trois sous-unités paysagères différentes : « le haut val de Sèvre Nantaise », la « marche des Herbiers » et les « collines du Haut bocage vendéen » dont fait partie le site du projet (cf figure 3).

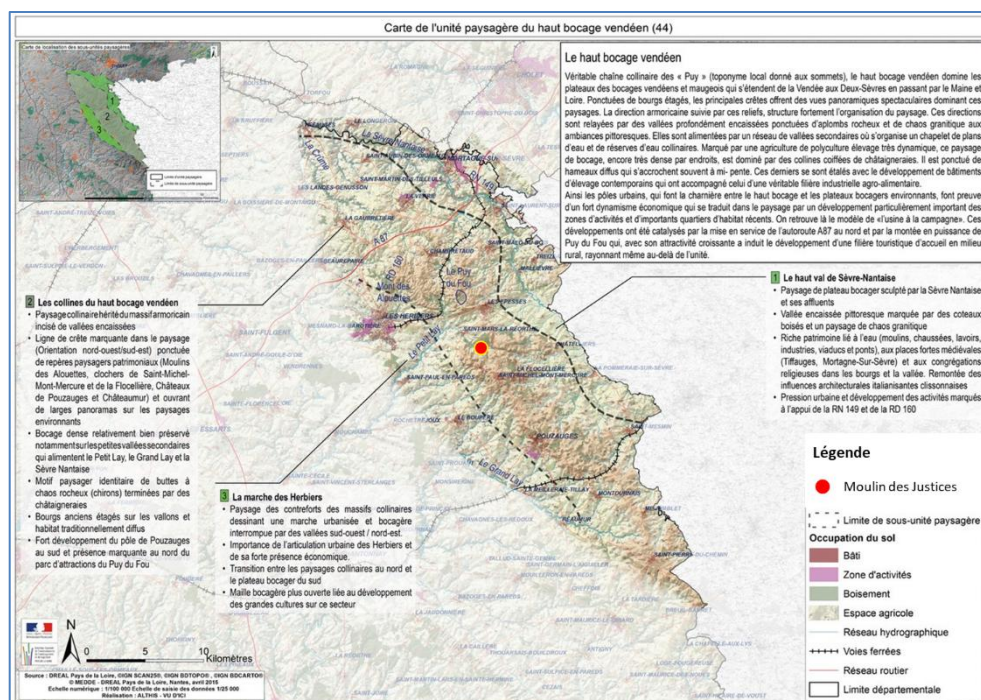


Figure 3 : Unités paysagères autour du site du projet |Atlas des paysages des Pays de la Loire, 2015|

Le présent projet prévoit d'aménager un camping avec 38 emplacements sur une surface d'environ 3,6 ha, qui s'appliquera à mettre en valeur le paysage local. Le périmètre de la zone d'étude s'inscrit dans un paysage bocager et comporte différents habitats naturels : des zones boisées pouvant être assimilées à des petites forêts, des zones enherbées avec pour certaines des alignements d'arbres, des prairies et des surfaces cultivées. Des chemins et bâtiments sont également présents au sein du périmètre. Un bois d'environ 1,8 ha est situé au Nord, en bordure directe du périmètre.

Les aménagements prévus pour le camping seront implantés sur les zones prairiales et cultivées, en utilisant les chemins existants. Le périmètre est présenté sur la figure 4 ci-dessous.



Figure 4 : Vue aérienne du projet au 1 / 10 000^{ème} [AGGRA Concept - Mars 2025]

4. Plan cadastral

Le périmètre cadastral total du projet est situé sur la commune de Sèvremont, et est prévu sur les parcelles ZT : en zone Nt (secteur naturel à vocation d'accueil et d'hébergement touristique) n°89p, 90p, 92, 93, 94 et 95 soit 24 560 m² de surface aménagée et sur des parcelles en zone Np (secteur naturel à forte valeur patrimoniale et environnementale) qui seront laissées naturelles n°85, 87, 88 et 89p soit 11 717 m².

Les parcelles cadastrales concernées sont présentées sur la figure 5 ci-dessous.



Figure 5 : Parcelles cadastrales concernées par le projet [AGGRA Concept - Mars 2025]

Le tableau suivant présente les informations concernant les parcelles cadastrales dédiées aux aménagements.

Tableau 1 : Détails des parcelles du camping

Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m ²)	Surface concernée par l'aménagement (m ²)
SEVREMONT	1	ZT	85	2 671	-
SEVREMONT	1	ZT	87	6 027	-
SEVREMONT	1	ZT	88	1 016	-
SEVREMONT	1	ZT	89	5 112	3 109
SEVREMONT	1	ZT	90 (p)	257	257
SEVREMONT	1	ZT	92	1 914	1 914
SEVREMONT	1	ZT	93	2 078	2 078
SEVREMONT	1	ZT	94	8 795	8 795
SEVREMONT	1	ZT	95	8 407	8 407
TOTAL				36 277	24 560

5. Détail du projet et nuisances potentielles

Le présent projet prévoit d'aménager un camping avec 38 emplacements sur une surface d'environ 3,6 ha. Il proposera des espaces locatifs pour des habitations légères de loisirs (HLL) et des mobil-home, ainsi que 7 hébergements insolites de type cabanes perchées. La capacité maximale d'accueil sera de 200 personnes.

Il est également prévu l'aménagement d'espaces communs à travers un bâtiment d'accueil et un kiosque, un espace aquatique (avec local technique et espace bar-snack), une zone de jeux pour enfants, des voiles d'ombrage et une tente sur plancher bois (entièrement démontables hors saison) ainsi qu'un bâtiment de stockage.

Afin de mettre en valeur le patrimoine, le moulin présent sur site sera entièrement restauré traditionnellement. Ce moulin-tour à farine, restauré en 1986 par ses nouveaux propriétaires, sera rééquipé d'ailes Berton.

Les espaces collectifs seront créés de manière à favoriser les déplacements piétonniers. De grandes places seront dégagées pour y faire ponctuellement des marchés afin de mettre en avant les producteurs locaux mais aussi pour faire des animations et des sorties en lien avec la Vendée.

L'aménagement de ce projet d'hôtellerie de plein-air est prévu en continuité des bâtiments et du moulin existant. Il s'établira sur des zones actuellement enherbées et arborées en bordure de zones classées comme « naturelle à forte valeur patrimoniale ». Le projet viendra imperméabiliser en partie ces zones par la mise en place des hébergements, des voiries et des espaces collectifs.

Des aménagements paysagers seront réalisés, et permettront de recréer le paysage environnant au cœur du camping, et mettre en avant le paysage du bocage Vendéen. Les zones aménagées en hébergements locatifs seront traitées dans la continuité paysagère du site. Il est prévu une forte végétalisation du site à partir d'essences locales, de sorte à créer une continuité dans le paysage existant tout en amenant de l'intimité entre chaque hébergement. Des arbres à haut jet seront répartis pour créer de l'ombre tout en venant intégrer le site dans l'environnement local.

Avec ce projet, le camping cherche à cibler une clientèle dynamique, les nuisances sonores seront atténuées par la végétation déjà présente en abondance sur le site ainsi que la mise en place de doubles haies bocagère en pourtour de projet là où des percées seraient existantes.

Les travaux sont prévus dès que les autorisations le permettront, idéalement, il est envisagé une première tranche fin d'année 2025 à avril 2026 comportant : l'aménagement de la zone de vie ainsi que 10 emplacements, les ouvrages de gestion des eaux pluviales, le dispositif de traitement des eaux usées.

Les autres phases du projet s'effectueront en plusieurs tranches selon commercialisation de la première et se réaliseront d'octobre à mars sur la période de fermeture, ce qui permet également de réaliser des travaux en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification des oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

Le site sera ouvert du mois d'avril à septembre, soit une période d'ouverture saisonnière classique pour l'activité de camping. La mise en place de 38 hébergements et des espaces

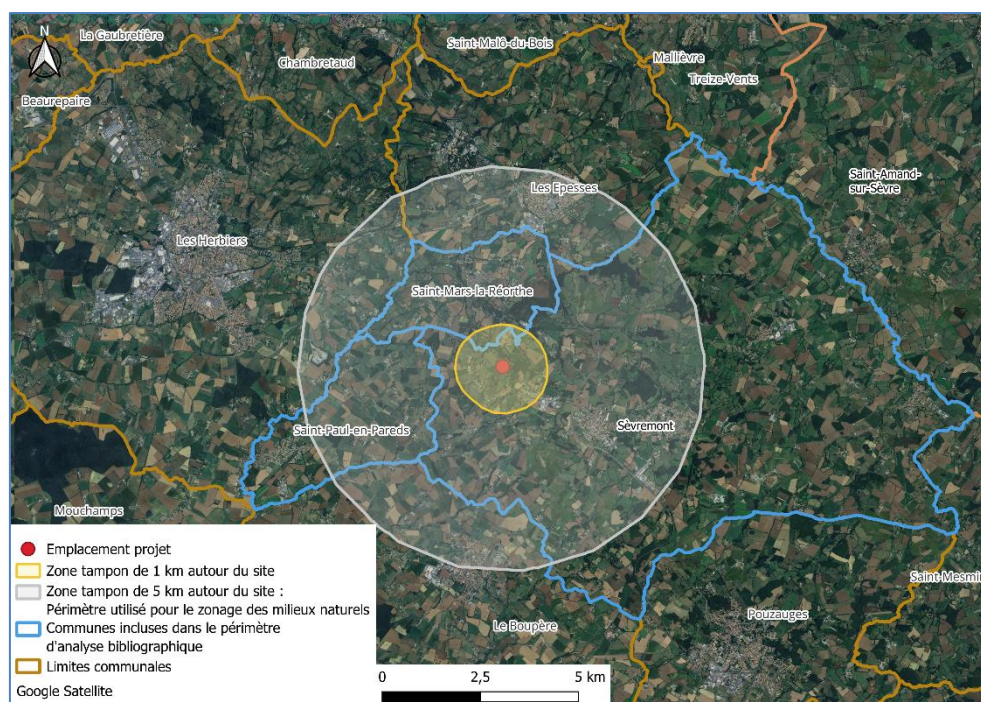
collectifs destinés à accueillir une clientèle nouvelle engendrera du trafic de véhicules légers en période d'ouverture. Des circulations de véhicules de chantier type poids lourds sont attendues sur la période des travaux. En phase de travaux, des nuisances sonores pourront être émises temporairement. En phase d'exploitation, les emplacements pourront être source de bruit en journée et en début de soirée. Les hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.

6. Définitions des zones d'étude

Dans le cadre du projet de création du camping, plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des éventuelles sensibilités écologiques du site, en fonction des données bibliographiques disponibles :

- **Périmètre bibliographique pour le zonage des milieux naturels** : en vue du contexte réglementaire du secteur, une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone du projet a été prise en compte pour le zonage des milieux naturels à enjeux. Cette zone tampon de 5 km constitue l'aire d'étude élargie.
- **Périmètre bibliographique d'observation des espèces** : les données bibliographiques traitées prennent en compte les observations naturalistes effectuées sur la commune de Sèvremont, et les communes voisines de Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe.

Ces périmètres sont présentés sur la figure 6 suivante.



- Des données provenant d'une étude réalisée au Moulin des Justices par le **CPIE Sèvre et Bocage en 2020** ont également été utilisées dans l'analyse. Cette étude a consisté à réaliser un inventaire de la biodiversité dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature pour lequel participe la Communauté de communes du Pays de Pouzauges. Ces données concernent la faune et la flore, observées dans le bois collé au périmètre cadastral du projet, délimité sur la figure 7 suivante.



Figure 7 : Périmètre des inventaires menés par le CPIE Sèvre et Bocage par rapport au périmètre du projet [CPIE Sèvre et Bocage, 2020]

II. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Usages des sols dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée

La zone d'implantation du projet s'inscrit dans un paysage majoritairement agricole. Selon la nomenclature Corine Land Cover (cf figure 8 ci-dessous), la surface du projet est située dans plusieurs catégories : la partie Est du périmètre correspond à des « Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole », et la partie Ouest à des « Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants ». Cela s'explique notamment par la présence de zones boisées au sein du périmètre.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on trouve essentiellement des terres agricoles et autres systèmes cultureaux, ainsi que quelques zones urbanisées discontinues et quelques forêts de feuillus.

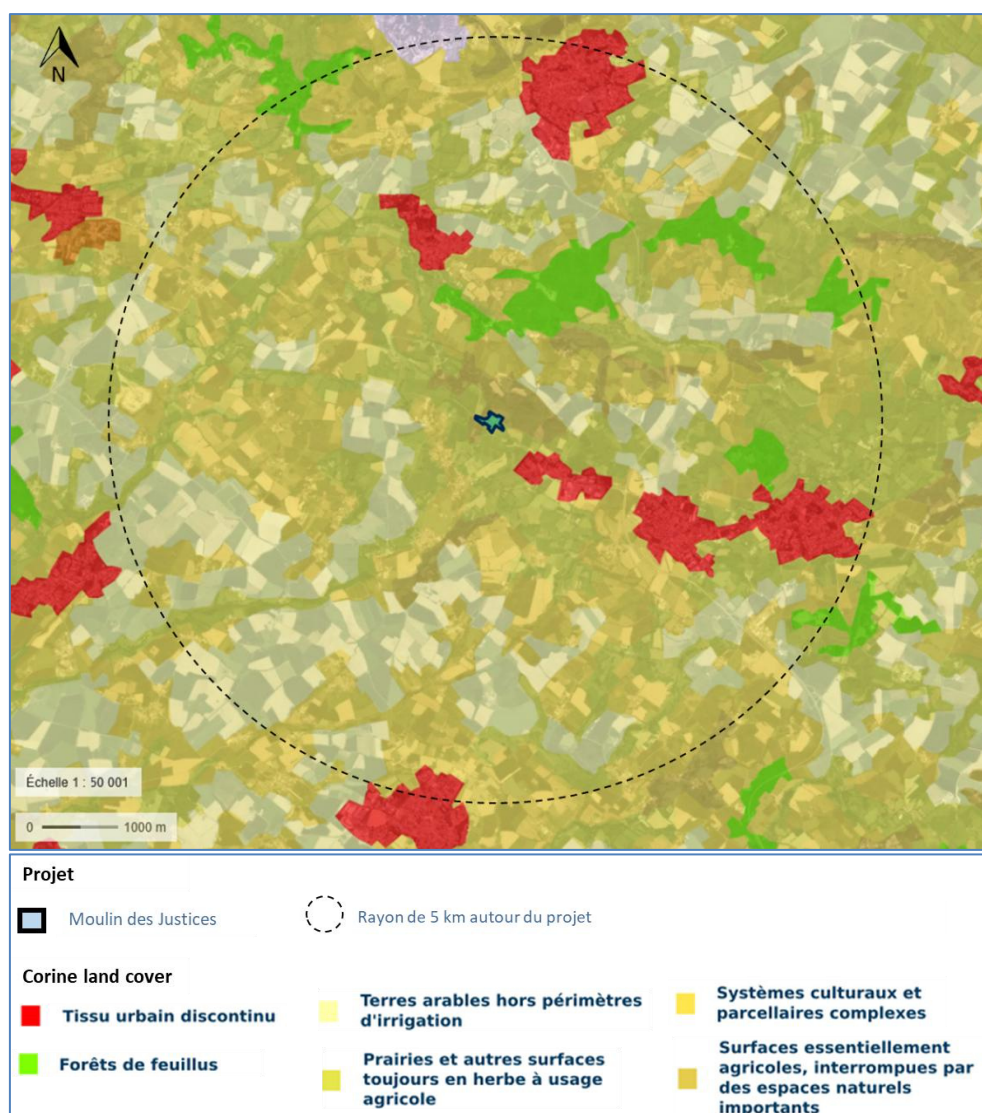


Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018]

D'après la carte géologique au 50 000^{ème} n°537 des Herbiers du BRGM, le site est situé sur la formation géologique « Monzogranite de Pouzauges, localement à amphiboles ».

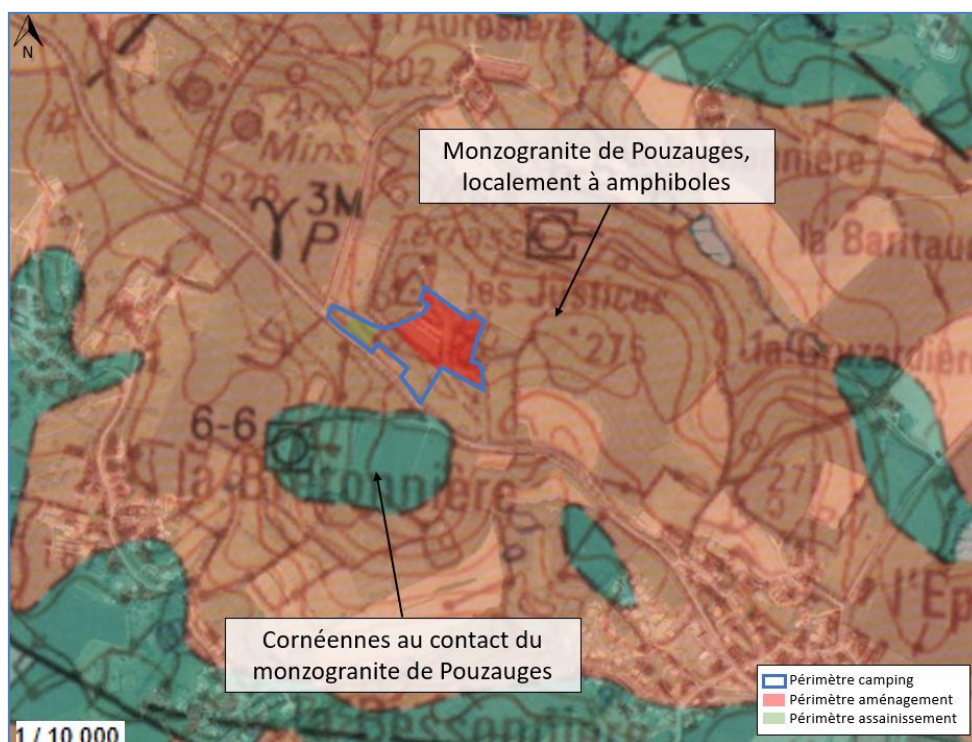


Figure 9 : Carte géologique au niveau du site du camping [BRGM, AGGRA Concept]

La nature pédologique place le site sur un sol de type majoritairement « brunisol » associé aux paysages bocagers, formés sur un sol granitique.

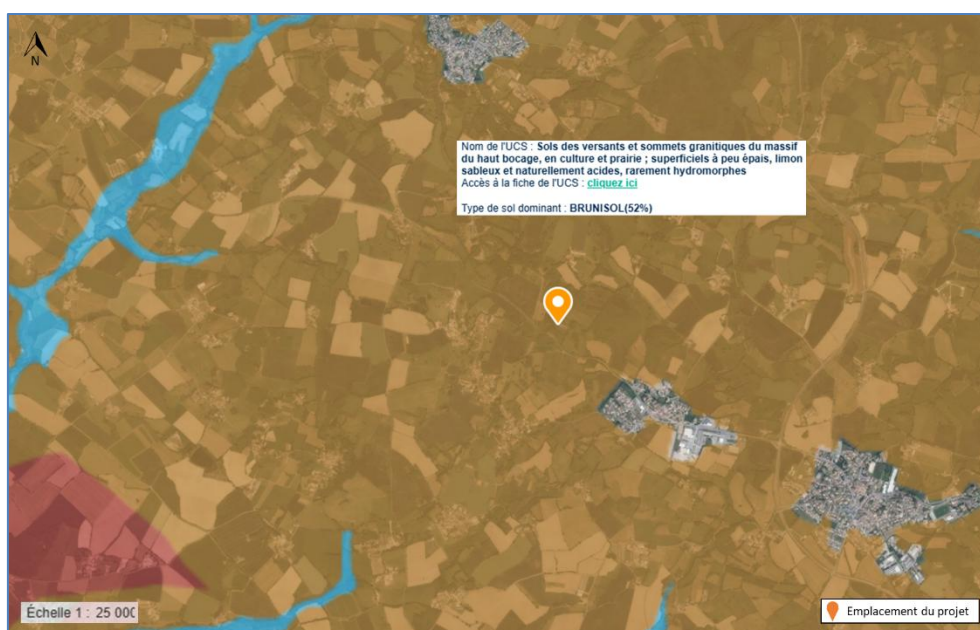


Figure 10 : Nature pédologique du sol autour du périmètre [geoportail.gouv.fr]

2. Zonages de milieux naturels à enjeux

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, les protections peuvent être distinguées en plusieurs types de périmètres :

- **Périmètre de protection** : il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contraintes, au titre de la législation en vigueur (APB, APH, Réserves naturelles, parcs nationaux).
- **Périmètre de concertation et de convention** : ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres du territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est Natura 2000 (ZSC dont SIC découlant de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et ZPS découlant de la Directive de l'UE 2009/147/CE dite « Oiseaux »). D'autres entités de ce même genre existent cependant (réserves intégrales de parcs nationaux et réserves de biosphères notamment).
- **Périmètre d'inventaire** : ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif ZNIEFF qui se décline en deux catégories :
 - Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée.
 - Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante.
- **Périmètre de maîtrise foncière** : ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (CEN, Conservatoire du littoral) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et peuvent être amenés indirectement, à ce titre, à réglementer l'espace naturel.

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet se situe au sein d'une ZNIEFF de type II : Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise (ID : 520616288)**. La partie projetée pour accueillir la création est située dans cette zone. **Des enjeux sont donc avérés.**

D'autres zonages réglementaires ont été identifiés au sein de l'aire éloignée du projet (5 km). La description de l'ensemble de ces zonages, ainsi que leur localisation sont répertoriées dans le tableau 2 ci-dessous. Ils sont localisés sur la figure 11 suivante.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux

Tableau 2 : Tableau d'aptitude des zonages des milieux naturels à enjeux

LISTE DES ESPACES NATURELS D'INTERET IDENTIFIES AU SEIN DE L'AEE				
Type de périmètre	Nom	Surface et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
	Zonages réglementaires			
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				
	Zonages de concertation et de convention			
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				
	Zonages d'inventaires			
ZNIEFF de type II	Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise (ID : 520616288)	31 581 ha	Inclus 100 %	Flore, habitats, entomofaune
ZNIEFF de type I	Bois des Jarries, Tourbières et Alentours (ID : 520012258)	204 ha	1 km	Flore, habitats, avifaune, entomofaune
ZNIEFF de type I	Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint-Amand-Sur-Sèvre (ID : 520616313)	411 ha	4,7 km	Flore, avifaune
ZNIEFF de type I	Etang de l'Aujardiere (ID : 520016140)	10 ha	4,9 km	Flore, avifaune
	Périmètre de maîtrise foncière			
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				

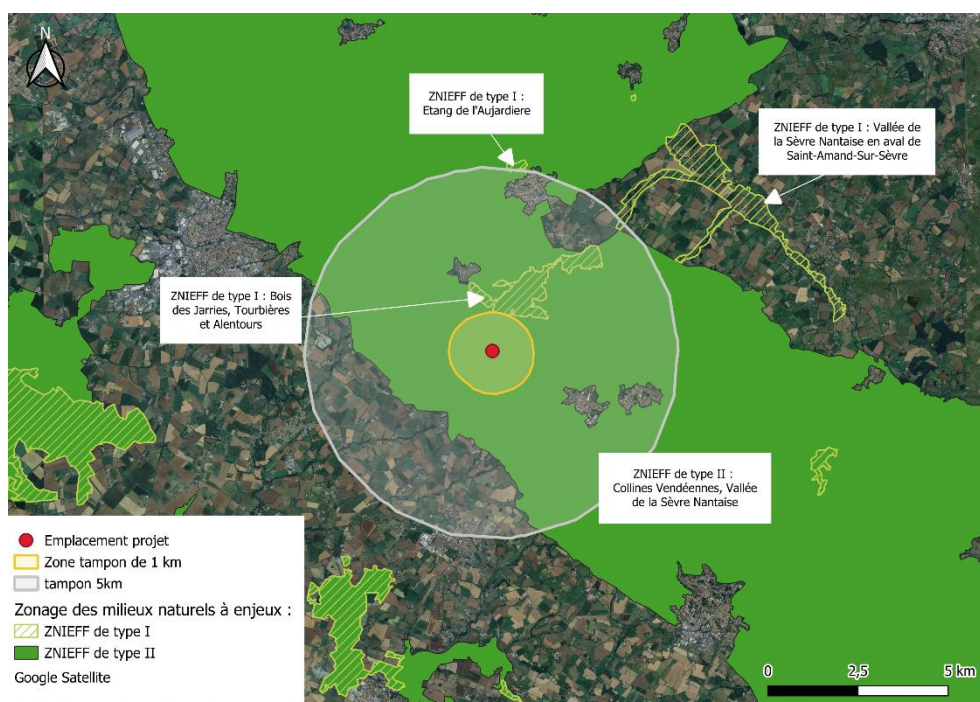


Figure 11 : ZNIEFF de type I et II autour du projet au 1/100 000ème [AGGRA Concept - Mars 2025]

 DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENT DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)

ZNIEFF de type II : Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise (ID : 520616288)

Les collines du Haut-Bocage Vendée, entre les Herbiers et la vallée de la Sèvre Nantaise, dont le point culminant se trouve à Saint-Michel-Mont-Mercure, présentent une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides. Bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses, affleurements rocheux constituent les milieux les plus intéressants.

Cet ensemble de milieux reste très riche malgré la mise en culture et l'extension des bourgs. 26 espèces patrimoniales d'insectes ont été dénombrées, telles que le Grand capricorne, ainsi que 32 espèces de plantes, telles que le Peucédan de France.

L'autoroute Cholet/La Roche-sur-Yon constitue une menace à court terme dans le Nord de la zone.

ZNIEFF de type I : Bois des Jarries, Tourbières et Alentours (ID : 520012258)

Cette zone de 200 ha est représentative de la ZNIEFF de type II qui l'englobe (Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise, *cf paragraphe précédent*). Tous les milieux patrimoniaux s'y retrouvent : étang, bois humide, lande sèche, prairies humides et pâturées, zone tourbeuse. Elle présente de ce fait un grand intérêt pour la flore et la faune.

Les landes sèches à ajoncs et bruyère des sommets du bois abritent le Criquet des ajoncs (une des seules stations de Vendée), ainsi que l'Ephippigère et le Cardinal, orthoptère et papillon rares en Vendée. Ces landes sont également favorables à de nombreux oiseaux (Engoulevent, Pic noir, Busard Saint-Martin, Autour des palombes). La tourbière est une des rares localités à Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) de Vendée. On y trouve aussi le Sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*), dont c'est la seule station connue de Vendée. L'étang présentait une intéressante ceinture de végétation qui a en partie disparu en raison de la gestion des niveaux d'eau. Enfin, la vallée du Pouët est très riche, notamment en insectes caractéristiques de zones humides (Criquet ensanglanté, Criquet des clairières, Grillons des Marais, Agrion de Mercure).

Le site, bien conservé malgré l'intensification de certaines prairies, a fait l'objet d'une acquisition par le Conseil Général au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (bois géré par l'ONF et vallées par les communes).

ZNIEFF de type I : Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint-Amand-Sur-Sèvre (ID : 520616313)

Cette zone d'expansion des crues de la Sèvre Nantaise est composée de prairies inondables, où le bocage est très bien conservé (haies nombreuses) sur une partie des versants. Ces prairies abritent des plantes patrimoniales, dont la Gratiole officinale (protégée en France, et typique de ce milieu), ainsi que la Fritillaire pintade (protégée en Vendée). La

zone inondable est propice à l'accueil de nombreux canards en hiver. Des espèces d'oiseaux telles que la Pie-Grièche écorcheur et la Chouette chevêche nichent dans le bocage proche.

Le pâturage, la fauche tardive et le régime régulier d'inondation maintiennent le fort potentiel écologique de ce site, qui souffre par ailleurs de la pression agricole (drainages, effluents d'élevage, mise en culture, prélèvement d'eau dans la Sèvre pour irrigation, etc.).

ZNIEFF de type I : Etang de l'Aujardière (ID : 520016140)

L'étang, le bois et la prairie attenante présentent un fort intérêt botanique, avec notamment le Ményanthe trifolié (*Menyanthes trifoliata*), protégé au niveau régional. La prairie, pâturée de façon extensive, est favorable au Genêt d'Angleterre. Par ailleurs, l'étang est une zone d'hivernage pour divers oiseaux d'eau (Canard colvert, Héron cendré, laridés). Le milieu, bien conservé, ne semble pas faire l'objet d'une menace particulière.

3. Trames verte et bleue

3.1. Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)

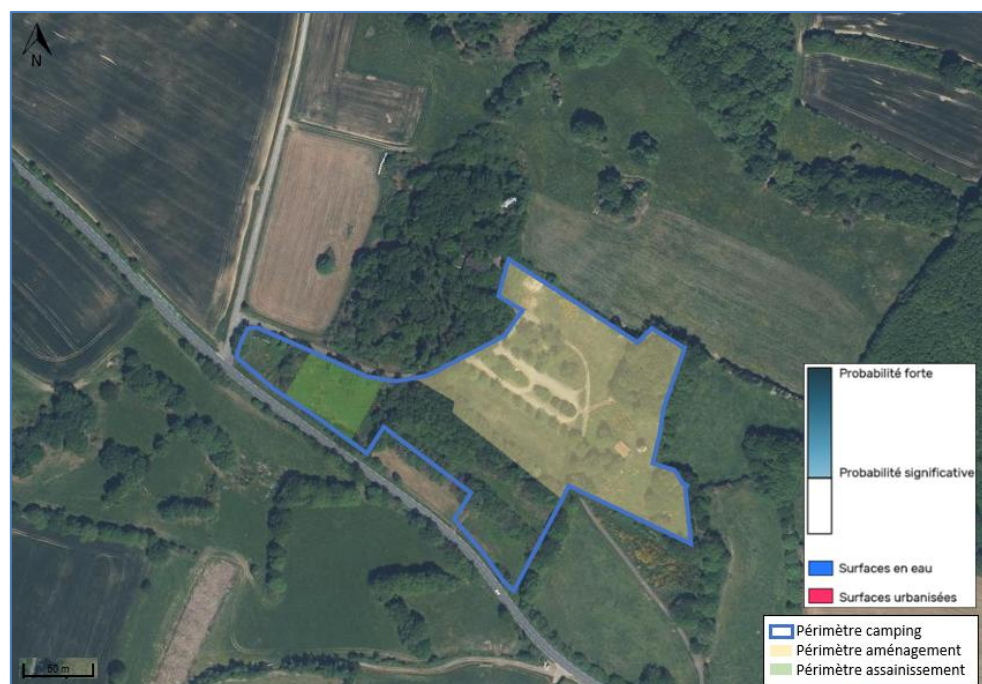
Aucun cours d'eau n'a été identifié au sein du périmètre cadastral du projet, ni en bordure directe de celui-ci. En revanche, un fossé a été identifié le long de la route communale au Sud, ainsi que différents cours d'eau, au titre de la police de l'eau, à proximité du projet dans un rayon de 1 km.



Figure 12 : Cours d'eau identifiés autour du projet [vendee.gouv.fr, AGGRA Concept]

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'environnement, on entend par milieu humide, « tous terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; où la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux, et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du code de l'Environnement).

D'après le zonage de pré-localisation établi par le CNRS / Université de Rennes 2 / PatriNat OFB-MNHN / Institut Agro Rennes-Angers / INRAE – Agende de l'eau RMC / Tour du Valat - qui modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 – **les parcelles du projet ne sont probablement pas en zones humides.**



Selon la cartographie régionale de pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire, **le projet n'est pas situé dans une zone humide probable.**

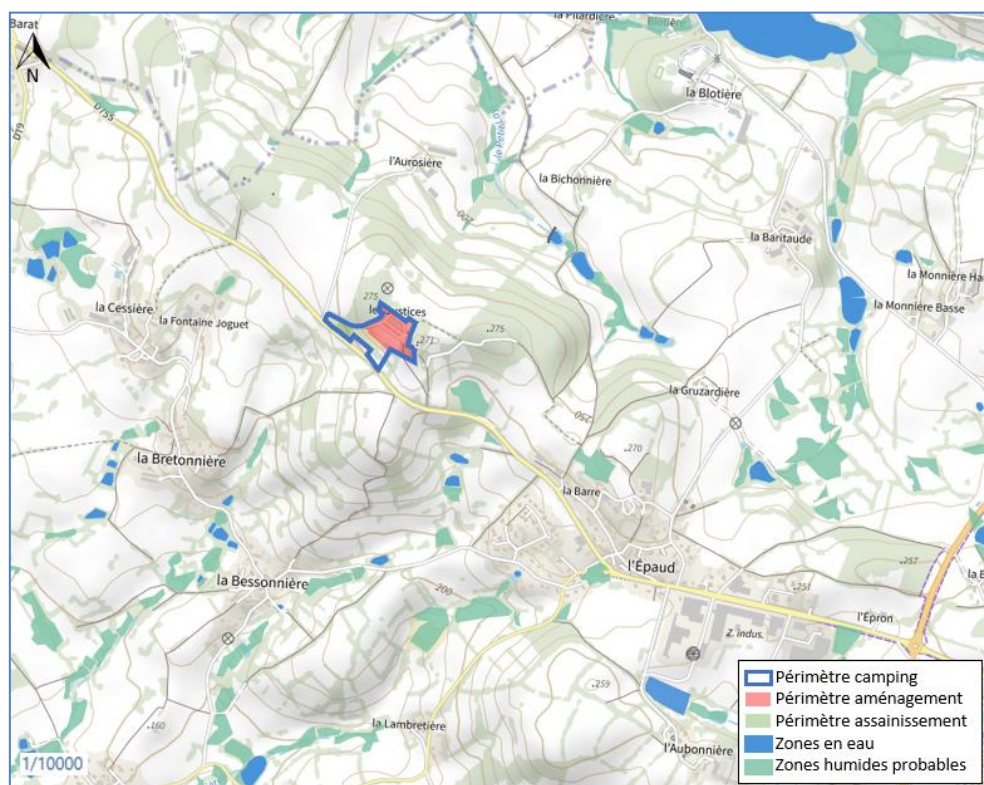


Figure 14 : Extrait de la cartographie de pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire [Sigloire, AGGRA Concept]

Cet inventaire n'étant pas exhaustif, une expertise sur le site a été réalisée par le bureau d'études AGGRA Concept, afin de vérifier la présence ou non d'une zone humide, grâce à des prospections sur le terrain.

L'identification des zones humides peut se faire grâce à une méthodologie d'identification selon le **critère pédologique**, pouvant être complétée par une méthodologie d'identification selon le **critère floristique**. Le détail des méthodologies utilisées est disponible dans le rapport détaillé « *Inventaire des zones humides* ».

- **Analyse du critère floristique**

Lors des investigations terrain menées le 28 février 2025, il n'a pas été possible de faire des analyses floristiques pertinentes, la période de floraison n'étant pas optimale.

- **Analyse du critère pédologique**

En parallèle de l'étude des données bibliographiques disponibles, nous avons effectué une étude pédologique. Ces relevés ont été réalisés le **28 février 2025** à partir de sondages à la tarière manuelle permettant de déterminer la nature, la texture et le taux d'hydromorphie du sol. Au total **19 sondages** ont été réalisés pour caractériser le terrain sur la présence ou non de zones humides.

Le sol est à tendance limono-sablo-argileuse sur le premier horizon suivi d'un horizon limono-argilo-sableux en profondeur.

Sur les 19 sondages réalisés, aucun n'est caractéristique de zones humides.

Le détail des coupes des sondages réalisés et leur localisation est disponible dans le rapport détaillé « *Inventaire des zones humides* ».

3.2. Corridors biologiques terrestres (trame verte)

Les corridors biologiques terrestres sont des réseaux naturels continus permettant la circulation et la dispersion d'espèces animales et végétales, sensibles à la fragmentation des habitats. Leur préservation est considérée comme un enjeu national. Le maintien de ces continuités écologiques vise donc à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Conformément au Schéma Régional De Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire, **la zone de l'étude est située au sein de l'unité écologique « Haut bocage vendéen ».** Elle est située au sein d'un réservoir de biodiversité, associé au périmètre de la ZNIEFF de type II : « Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise ». La biodiversité y est la plus riche, et les milieux naturels y sont très connectés.

Ces espaces de continuités écologiques sont donc à prendre en compte dans le cadre du projet de création du camping, de manière à ne pas les impacter.

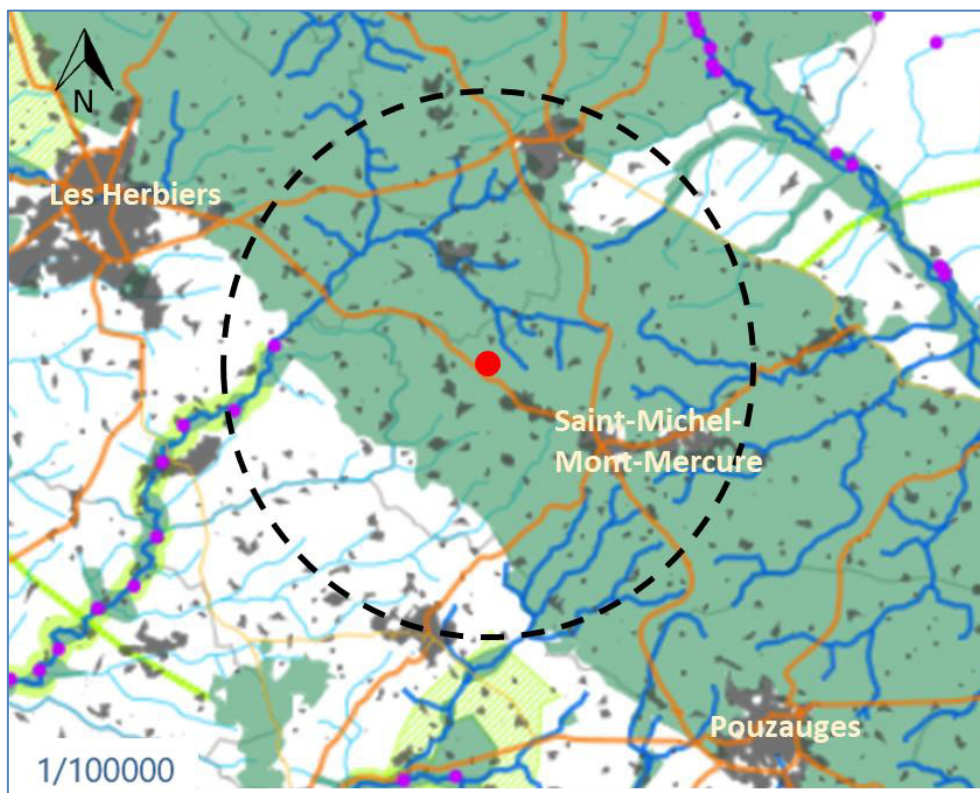




Figure 15 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [sigloire.fr]

Les recherches bibliographiques ont permis d'identifier de potentielles continuités écologiques terrestres au sein de l'aire d'étude immédiate et éloignée, notamment associées réseau bocager et aux forêts à proximité. Les investigations de terrains de février 2025, dédiées à l'inventaire des zones humides, ont permis de compléter les données bibliographiques, et de faire un état des lieux global des différents habitats présents sur site.

La zone comprend des milieux ouverts, tels qu'une prairie mésophile (prise de vue n°1 ci-dessous). Des haies ont pu être identifiées autour du périmètre, constituant un corridor pour des espèces telles que les oiseaux, les petits mammifères, les chiroptères ou encore les reptiles. Il y a également des milieux arborés pouvant être qualifiés de semi-ouverts (prise de vue n°4 ci-dessous), ainsi que des zones plus denses en arbres (prise de vue n°2). Ces espaces, de même que la forêt au Nord du périmètre, constituent un corridor voire un réservoir écologique pour certaines espèces, pouvant être retrouvées sur le site de l'étude, pour leur refuge, déplacement ou leur alimentation. La présence d'espèces patrimoniales au sein de ces habitats est très probable.



Figure 16 : Prises de vues du site d'étude [AGGRA Concept, 28/02/2025]



Figure 17 : Localisation des prises de vues sur le site d'étude [AGGRA Concept, 28/02/2025]

3.3. Enjeux trames verte et bleue pour le site

Le site étant intégré au sein d'un réservoir de biodiversité, au cœur du bocage et à proximité directe d'une forêt, **les enjeux liés à la trame verte en phase de travaux ainsi qu'en phase d'exploitation sont modérés à forts. Concernant la trame bleue, les enjeux sont faibles à négligeables**, puisqu'il n'y a pas de cours d'eau ou de zone humide d'identifiés ni dans le périmètre, ni à proximité.

Etant donné que les parcelles dédiées aux aménagements du camping sont en grande partie entretenues (pâturage ou cultures) et ayant déjà connues des impacts passés (par l'ancien restaurant), des perturbations sont déjà générées par les activités humaines. L'enjeu y est donc modéré. En revanche, les haies bocagères et autres espaces boisés sur le site ont un intérêt important, et sont à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du camping. Des mesures d'évitement et de réduction seront nécessaires à mettre en place afin de limiter les impacts potentiels sur les continuités écologiques. L'enjeu y est donc fort.

Dans ce contexte, les enjeux liés à la trame verte et bleue sont considérés comme modérés à forts à l'échelle du périmètre de l'étude.

III. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES

1. Référentiels utilisés

L'analyse bibliographique consiste à rechercher dans les documents de références disponibles, les informations qui auraient un caractère d'inventaire, patrimonial et/ou réglementaire au niveau des espèces ou des habitats inventoriés pour le périmètre étudié. Afin de déterminer les enjeux écologiques potentiels sur la zone d'étude, la méthodologie utilisée s'est basée sur une collecte des données bibliographiques disponibles sur plusieurs plateformes de consultations de données naturalistes d'ordre nationales et régionales.

Pour ce faire, l'ensemble des données disponibles pour **la commune de Sèvremont** ont été extraites, ainsi que celles des **communes voisines de Saint-Paul-en-Pareds et de Saint-Mars-la-Réorthe**. Seules les données des **onze dernières années (période 2014-2025)** ont été prises en compte dans la synthèse naturaliste. Pour évaluer au mieux les enjeux écologiques, plusieurs statuts réglementaires et/ou de conservation ont été utilisés. Ceux-ci sont répertoriés dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES RÉFÉRENTIELS UTILISÉS
STATUTS RÉGLEMENTAIRES
<u>Les textes européens</u>
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
<u>Les textes nationaux</u>
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007.
<u>Les textes régionaux</u>
➤ Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993

STATUTS DE CONSERVATION
Listes rouges nationales
➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Mammifères de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;
Listes rouges régionales
➤ Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des rhopalocères et des Zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRECIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ; ➤ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des mammifères continentaux des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale de la flore vasculaire des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel <i>et al.</i>, 2015).
STATUTS COMPLÉMENTAIRES
Les espèces patrimoniales
➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune en Pays de la Loire (CSRPN, 2018)

2. Hiérarchisation des enjeux

Comme évoqué précédemment, les enjeux écologiques des plantes vasculaires et de la faune se fondent en premier lieu sur leurs statuts réglementaires et de menaces. C'est pour cette raison que pour chaque groupe taxonomique, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Pour parvenir à une note qui détermine un enjeu pour chaque espèce, les réglementations et les dispositions relatives aux périmètres d'inventaires ont été utilisées pour établir un diagnostic de l'enjeu de conservation régionale (et donc local) pour chaque espèce.

Pour la flore, trois critères sont pris en compte pour établir un niveau d'enjeu pour chaque espèce considérée. Ces critères prennent en compte les statuts de conservation sur les listes rouges nationales et régionales, les statuts de protection et de patrimonialité (par exemple ZNIEFF ou directive « Habitats-Faune-Flore »), mais également l'indigénat de l'espèce. L'addition de ces critères définit une note sur 20 qui détermine le niveau d'enjeu de l'espèce. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

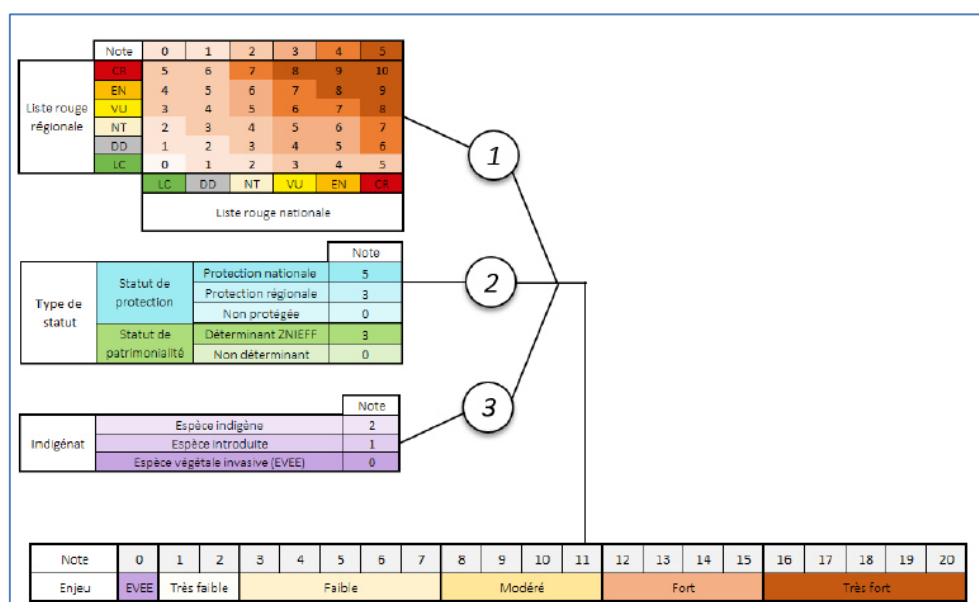


Figure 18 : Protocole de hiérarchisation des enjeux concernant la flore [AGGRA Concept]

Pour la faune, deux critères principaux sont pris en compte pour établir un niveau d'enjeu pour chaque espèce considérée. Comme pour la flore, les statuts de conservation sur les listes rouges nationales et régionales, les statuts de protection et de patrimonialité sont pris en compte. De plus, l'annotation de certaines espèces sur les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » est considérée. La note la plus importante relative à un de ces critères est retenue pour définir l'enjeu global de l'espèce au niveau régional. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

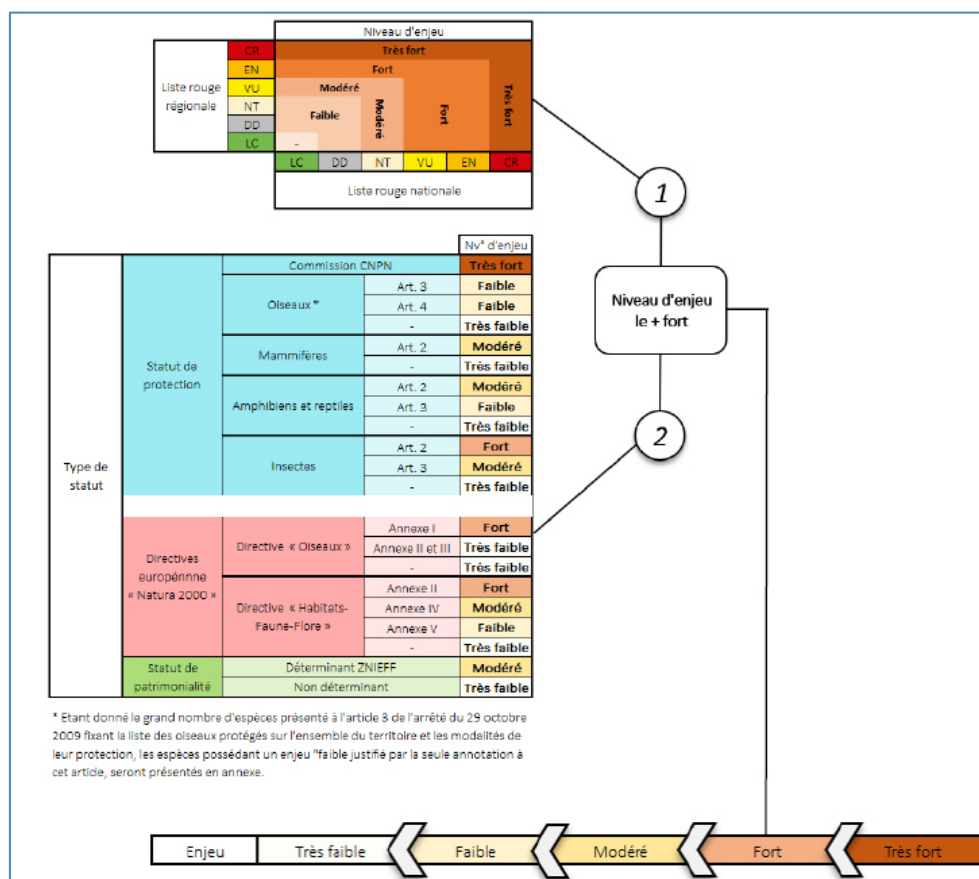


Figure 19 : Définition des enjeux de responsabilité régionale pour les espèces faunistiques [AGGRA Concept]

3. Données bibliographiques faune

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Vendée (faune-vendee.org) ainsi que de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), qui est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). OpenObs permet de visualiser les données d'observation issues de divers programmes d'acquisition (inventaires, atlas et suivis d'espèces nationaux, locaux ou territoriaux, programmes de sciences participatives, etc.). Elles sont produites par des naturalistes professionnels ou amateurs.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de bénévoles ainsi que par des permanents. Il s'agit de données récoltées de manière aléatoire (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise pour des projets d'aménagement ou de protection. La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

L'extraction des données a été réalisée sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe. Seules les 11 dernières années ont été sélectionnées, soit une période allant de 2014 à 2025.

Les données provenant de l'étude réalisée par le CPIE Sèvre et Bocage en 2020 sur le périmètre ont également été utilisées. Ces données représentent une source fiable et sont potentiellement plus représentatives que les données associées aux observations réalisées sur les 3 communes (Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe). En effet, ces observations ont été réalisées directement à proximité du périmètre de l'étude et sont donc plus précises. En revanche, ces observations ne concernent pas la totalité du terrain destiné à l'implantation du camping et la présence des autres espèces observées sur les communes n'est donc pas à exclure.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.1. Données ornithologiques

Sur la période 2014-2025, **118 espèces différentes ont été observées** sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe, représentant une **diversité spécifique élevée**.

Au sein de ce cortège, **4 présentent un enjeu très fort, associé à leur statut de conservation CR « en danger critique » (CR) au niveau national et/ou régional :**

- la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*),
- la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*),
- la Grue cendrée (*Grus grus*),
- le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

En revanche, hormis le Traquet motteux, ces espèces sont associées aux milieux aquatiques, absents de la zone d'étude. Leur présence et nidification sur site est donc peu probable.

26 espèces présentent un enjeu fort, associé à un statut « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU), « Quasi-menacée » (NT) au niveau national ou régional, ou à la présence sur l'Annexe I de la directive européenne « Oiseaux ». Un **enjeu modéré a été attribué à 21 espèces**.

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous. La liste complète des oiseaux inventoriés sur les communes concernées est disponible en Annexe 2.

Ainsi, différents cortèges ont pu être identifiés :

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Buse variable (*Buteo buteo*), Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), Milan royal (*Milvus milvus*).
- **Cortège des milieux ouverts** : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*).

- **Cortège milieux semi-ouverts et arbustifs** : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Moineau friquet (*Passer montanus*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), Tarier pâtre (*Saxicola rubetra*).
- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux** : Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Grue cendrée (*Grus grus*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*).

La nidification sur le site de l'étude des espèces associées au cortège des milieux aquatiques et humides est peu probable, mais il se peut qu'elles le fréquentent pour leurs alimentation et déplacement. En revanche, les oiseaux associés aux milieux forestiers, bocagers, ouverts et semi-ouverts sont des nicheurs probables à l'échelle du site. En effet, le bocage (réseaux arbustifs et parcelles agricoles) et les forêts se trouvant autour représentent un refuge favorable à ces espèces. De ce fait, **il est important de conserver les haies et autres milieux boisés dans le but de protéger l'avifaune patrimoniale nicheuse, mais aussi pour conserver les continuités écologiques utilisées par les oiseaux de passage.**

Parmi ces espèces, 22 ont été identifiées par le CPIE Sèvre et Bocage en 2020, à proximité directe du site. L'espèce présentant l'enjeu le plus important (enjeu fort) est le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Trois d'entre elles présentent un enjeu modéré : Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) et la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*).

La présence sur le site de l'étude des autres espèces observées sur les trois communes est jugée probable.

L'enjeu concernant l'avifaune à l'échelle du site est donc fort.

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

Tableau 3 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu fort et très fort observées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe et synthèse de leurs statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	PR	Annexes DHFF			
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	-	OUI	INPN	Très fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Ardea alba	Grande aigrette	-	-	LC	-	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Burhinus oedipnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Dendrocygus minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Elanus caeruleus	Elanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Pandion haliaetus	Balbutard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	-	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Fort
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Athene noctua	Cheveche d'Athéna, Chouette	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	-	-	-	-	INPN	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	OUI	LPO	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	LPO	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	OUI	INPN	Modéré

LR-F = Liste rouge nationale | LR-PdL = Liste Rouge régionale Pays de la Loire

PN = Protection nationale | PR = Protection régionale | DHFF = Annexe de la Directive "Habitats-Faune-Flore"

ZNIEFF = Espèces déterminantes "ZNIEFF" en Pays de la Loire

3.2. Données mammalogiques

Sur la période 2014-2025, **17 espèces de mammifères ont été observées** sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe, représentant une **diversité spécifique modérée**. Parmi ces espèces, une seule a été observée par le CPIE Sèvre et Bocage : le Renard roux (*Vulpes vulpes*).

Deux espèces sont présentes à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et **représentent un enjeu fort : le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**. L'Annexe II fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Ces espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale « quasi-menacées » (NT) et sont également déterminantes ZNIEFF. Elles sont également protégées au niveau national au travers l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire.

La présence de ces espèces sur la zone d'étude est jugée peu probable. En effet, ces deux espèces sont inféodées aux milieux aquatiques, notamment les rivières, milieux absents de la zone d'étude.

Quatre autres espèces inventoriées présentent un enjeu modéré :

- 2 sont déterminantes ZNIEFF, sont inscrites sur la liste rouge nationale « quasi-menacée » (NT) et sur la liste rouge régionale « vulnérable » (VU) : **le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)**
- 3 sont protégées à l'échelle nationale : **le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;**

Hormis pour le Campagnol amphibie qui affectionne les milieux aquatiques, la présence sur le site des autres espèces observées est jugée probable, au vu des différents habitats présents : habitats forestiers, haies, milieux ouverts.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des informations concernant les mammifères inventoriés dans la zone d'étude.

Tableau 4 : Liste des espèces de mammifères observées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	LC	NT	Art. 2	-	II, IV, V	OUI	INPN	Fort
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	NT	Art. 2	-	II, IV	OUI	INPN	Fort
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN	Modéré
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN	Modéré
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	LC	-	-	V	-	INPN	Faible
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupa d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	LPO	Très faible

De la même manière que pour l'avifaune, le réseau bocager permet à de nombreuses espèces de mammifères dépendantes à la fois des zones boisées, ouvertes et semi-ouvertes de pouvoir s'y développer. Les espèces listées dans le tableau ci-dessus sont donc potentiellement présentes sur le site de l'étude. En effet, les tronçons linéaires arbustifs et les haies bocagères représentent des zones de refuges pour les micromammifères et les chiroptères notamment, mais également des zones d'alimentation et des voies de dispersion pour les grands mammifères (Sanglier, Renard, Chevreuil). De plus, ces grands mammifères sont probablement présents au sein des forêts voisines, et donc utilisent potentiellement le site pour leurs déplacements et leur alimentation. Le site du Moulin des Justices étant situé à l'écart des zones urbaines, les espaces ouverts autour du camping pourront donc être utilisés par ces espèces lors de la phase de chantier et la phase d'exploitation du camping.

Concernant les chiroptères, aucune espèce n'a été recensée parmi les différentes bases de données. Pour identifier ces espèces, des outils plus spécifiques, notamment des enregistreurs à ultrasons, sont nécessaires, ce qui rend les observations opportunistes impossibles. En revanche, il est fortement probable que différentes espèces utilisent sur le site de l'étude, notamment les milieux boisés et ouverts, pour leur refuge, déplacements et alimentation.

Pour préserver les mammifères à l'échelle du site lors de la phase de chantier et la phase d'exploitation, les haies et espaces boisés devront être conservés.

L'enjeu concernant les mammifères à l'échelle du site est modéré.

3.3 Données herpétologiques

- **Amphibiens :**

Sur la période 2014-2025, au total, **8 espèces d'amphibiens** ont été observées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe, représentant une **diversité spécifique moyenne**. Tous les amphibiens et les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection. **Deux espèces sont « quasi-menacées » (NT) sur les listes rouge nationale et régionale, et représentent un enjeu modéré : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).** Celui-ci est également déterminant ZNIEFF, de même que la **Grenouille rousse (*Rana temporaria*)**, qui donc constitue un enjeu modéré également. Une autre espèce dispose de ce niveau d'enjeu : la **Grenouille agile (*Rana dalmatina*)**, puisqu'elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive « Habitats Faune Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. Le Triton marbré bénéficie également de cette protection.

Les autres espèces observées sont communes à l'échelle locale et représentent uniquement un enjeu faible. La liste complète des espèces observées et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Liste des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	-	Annexe V	-	LPO	Modéré
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré (Le)	NT	NT	Article 2	-	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile (La)	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	INPN	Modéré
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse (La)	LC	-	Article 4	-	Annexe V	OUI	INPN	Modéré
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse (La)	LC	NA	Article 3	-	Annexe V	-	INPN	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée (La)	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé (Le)	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux (Le)	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible

Aucune zone humide ni cours d'eau n'ont été identifiés au sein du périmètre de l'étude, ce qui réduit la probabilité de présence des amphibiens. De plus, l'étude menée par le CPIE Sèvre et Bocage n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'individus à proximité du site. Néanmoins, la présence de ces espèces n'est pas à exclure totalement.

L'enjeu concernant les amphibiens est donc faible à l'échelle du site de l'étude.

- **Reptiles :**

Concernant les reptiles, **5 espèces** ont été observées sur les communes entre 2014 et 2025, représentant une **diversité spécifique moyenne**. Tous les amphibiens et les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection. **Une espèce constitue un enjeu fort : la Vipère aspic (*Vipera aspis*)**. Elle est classée « En danger » sur la liste rouge régionale des Pays de la Loire. Elle est également déterminante ZNIEFF. Une autre espèce dispose de ce statut : **la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)**, et présente donc un enjeu modéré. Deux autres espèces recensées disposent également de ce niveau d'enjeu, associé notamment à leur statut sur la liste rouge régionale ou à leur présence sur l'Annexe IV de la Directive « Habitat Faune Flore » : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). La liste des espèces observées et leurs statuts règlementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des espèces de reptiles et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	LC	EN	Article 2	-	-	OUI	LPO	Fort
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique (La)	-	NT	Article 2	-	-	-	INPN	Modéré
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune (La)	LC	-	Article 2	-	Annexe IV	OUI	INPN / CPIE S&B	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles (Le)	LC	LC	Article 2	-	Annexe IV	-	INPN / CPIE S&B	Modéré
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3	-	-	-	LPO	Faible

Deux de ces espèces ont été inventoriées par le CPIE Sèvre et Bocage en 2020 : la **Couleuvre verte et jaune** et le **Lézard des murailles**. La présence des autres espèces sur le site de l'étude est jugée probable à très probable, au vu de la diversité d'habitats retrouvés au sein du périmètre de l'étude et aux alentours, en particulier les lisières, les milieux boisés et ouverts.

L'enjeu concernant les reptiles est donc modéré à l'échelle du site de l'étude.

3.4 Données entomologiques

Entre 2014 et 2025, un total de **118 espèces d'invertébrés a été observé, dont 106 insectes et 12 arachnides**, sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe, représentant une **diversité spécifique élevée**.

Parmi cette liste, **5 disposent d'un enjeu fort, associé à leur inscription sur l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Lucane cerf volant (*Lucanus cervus*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**. L'annexe II fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). De plus, **trois d'entre elles sont protégées à l'échelle nationale** : le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes et l'Agrion de mercure.

Trois espèces représentent un enjeu modéré : l'Agrion blanchâtre (*Platycnemis latipes*), la Fourmi rousse des bois (*Formica rufa*) et l'Osmyle à tête jaune (*Osmylus fulvicephalus*), associé à leur statut « déterminant ZNIEFF ».

La présence de ces espèces est jugée probable à très probable, au vu des différents habitats présents sur le site de l'étude : milieux boisés, pelouses, lisières, haies. En revanche, les odonates étant associées aux milieux aquatiques et humides (non présents au sein du périmètre), la fréquentation du site par ces individus est moins probable. Le tableau suivant présente les statuts associés à ces espèces.

Tableau 7 : Listes des espèces d'insectes patrimoniaux identifiés et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Insectes										
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	-	-	Art. 2	-	Annexe II, IV	-	LPO	Fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	-	-	-	-	Annexe II	-	LPO	Fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	-	Annexe II, IV	OUI	LPO	Fort
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')	-	-	-	-	Annexe II	-	INPN	Fort
Odonata	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	LC	NT	Art. 3	-	Annexe II	OUI	INPN	Fort
	Platycnemis latipes	Agrion blanchâtre	LC	LC	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Hymenoptera	Formica rufa	Fourmi rousse des bois	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Neuroptera	Osmylus fulvicephalus	Osmyle à tête jaune	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré

Les autres espèces observées sont espèces communes à très communes, présentant un enjeu réglementaire évalué « Faible » à « Très faible ». La plupart sont des espèces typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les habitats du projet, comme de nombreux habitats sur le territoire métropolitain, sont ainsi favorables à la présence de ces espèces d'invertébrés.

La liste complète de l'entomofaune observée sur les communes concernées est disponible en Annexe 3 de ce document.

L'enjeu concernant les insectes est donc modéré à l'échelle du site de l'étude.

4. Données floristiques

4.4. Quantité et qualité des données

Les données floristiques présentées ci-après proviennent de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) qui est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

L'extraction des données a été réalisée pour les communes Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe.

De la même manière que pour la faune, les données provenant de l'étude réalisée par le CPIE Sèvre et Bocage en 2020 sur le périmètre ont également été utilisées. En revanche, la présence sur le site de l'étude des espèces observées est potentielle, puisque le périmètre de l'inventaire mené par le CPIE Sèvre et Bocage n'était pas inclus dans le périmètre cadastral destiné à l'implantation du camping.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

4.4.2 Richesse spécifique

Au total, **250 espèces ont été observées** sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe sur la période 2014-2025, représentant une **diversité spécifique très élevée**. Aucune ne présente d'enjeu particulier. Les espèces observées sont communes, et disposent uniquement d'un enjeu évalué faible à très faible. Les plantes disposant d'un enjeu faible sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Quatre d'entre elles sont classées « Vulnérable » sur la liste rouge nationale ou régionale : Marrube commun (*Marrubium vulgare*), Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*) et Sauge officinale (*Salvia officinalis*). Une est classée déterminante ZNIEFF : l'Éphédre à deux épis (*Ephedra distachya*) et une est classée à l'Annexe V de la Directive « Habitats Faune Flore » : le Fragon piquant (*Ruscus aculeatus*).

Tableau 8 : Liste des espèces florales et enjeux dans les communes étudiées

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube commun	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
<i>Trifolium incarnatum</i>	Trèfle incarnat	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
<i>Ephedra distachya</i>	Éphédre à deux épis	LC	LC	-	-	-	OUI	INPN	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	LC	LC	-	-	Annexe V	-	INPN / CPIE S&B	Faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
<i>Ecballium elaterium</i>	Momordique élatérium	LC	DD	-	-	-	-	INPN	Faible
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible

Les autres espèces observées sont des espèces communes à très communes, ne présentant pas d'enjeu particulier à l'échelle du projet. Une liste complète de la flore observée

sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe Marcan est disponible en Annexe 4.

En 2020, le CPIE Sèvre et Bocage a identifié 99 espèces floristiques dans le bois à proximité du site. Parmi cette liste, 55 espèces n'étaient pas répertoriées et constituaient donc de nouvelles observations à l'échelle de la commune.

La seule espèce observée par le CPIE présentant un enjeu patrimonial est le Fragon piquant, présent à l'Annexe V de la Directive « Habitats Faune Flore ».

Parmi les espèces inventoriées, plusieurs figurent parmi la liste des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire, liste établie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Trois d'entre elles font partie des espèces « Invasives avérées » et peuvent donc impacter la faune et la flore locale : le Bident feuillé (*Bidens frondosa*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Datura stramoine (*Datura stramonium*).

Ces espèces peuvent être présentes sur le site de l'étude, mais la probabilité reste modérée, étant donné que le site est situé à l'écart des zones très anthropisées, et que les habitats naturels semblent préservés autour et au sein du périmètre. En revanche, les activités agricoles à proximité peuvent être à l'origine de l'introduction ou de la propagation de ces espèces. Leur présence sur le site de l'étude n'est donc pas à exclure. Des précautions devront être prises si leur présence est avérée afin de limiter leur propagation.

Les inventaires réalisés par le CPIE Sèvre et Bocage ont permis de déterminer la présence d'une espèce « Invasive potentielle » : l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ; ainsi qu'une espèce « A surveiller » : la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*). Au vu de ces statuts attribués, il n'y a pas de vigilance particulière à adopter concernant le caractère invasif de ces espèces au sein de la zone d'étude.

La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants ci-dessous.

Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Sèvremont, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Source	Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL		
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé	NAa	-	INPN	IA1i
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	NAa	-	INPN	IA1i
<i>Datura stramonium</i>	Datura stramoine	NAa	-	INPN	IA2i
<i>Erigeron karvinskianus</i>	Érigéron de Karwinsky	NAa	-	INPN	IP2
<i>Lagurus ovatus</i>	Lagure ovale	LC	-	INPN	IP2
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble, Laurier-sauce	LC	-	INPN	IP2
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier laurier-cerise	NAa	-	INPN	IP5
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	LC	-	INPN / CPIE S&B	IP5
<i>Oxalis latifolia</i>	Oxalide à feuilles larges	NAa	-	INPN	AS2
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	-	-	CPIE S&B	AS2
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	Cotonéaster horizontal	NAa	-	INPN	AS5
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaigrier	NAa	-	INPN	AS6

Tableau 10 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IA2i	Plantes portant atteinte à la santé humaine
IP	Invasive potentielle
IP2	Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
AS	A surveiller
AS2	Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
AS5	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche
AS6	Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde

L'enjeu concernant la flore est donc globalement faible à l'échelle du site de l'étude.

IV. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

L'analyse des données bibliographiques pour l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une **richesse faunistique et floristique modérée à élevée selon les différents taxons** sur le périmètre étudié.

Les enjeux les plus importants concernent les invertébrés et les oiseaux avec la présence de nombreuses espèces à enjeu réglementaire fort sur le territoire étudié. Des mesures d'évitement et de réduction devront être mises en place pour limiter l'impact sur ces taxons. Les travaux devront notamment être diurnes et réalisés hors des périodes de nidification (entre octobre et mars / avril), afin de limiter l'impact sur les espèces nicheuses.

Pour l'ensemble des taxons, la conservation des habitats est essentielle pour préserver les individus présents au sein du périmètre, mais aussi pour préserver les continuités écologiques fréquentées par d'autres espèces pour leur déplacement et leur alimentation. Il s'agit notamment de préserver les haies bocagères, les arbres et milieux boisés. Des méthodes de gestion des zones enherbées adaptées devront être mises en place, notamment la fauche tardive, de manière à favoriser la présence d'insectes, et de ce fait favoriser la présence d'autres taxons tels que les oiseaux et les chiroptères.

Le site étant localisé au sein d'un réservoir de biodiversité et représentant un potentiel corridor écologique important, la conservation au maximum des habitats cités précédemment est également importante pour la conservation de la trame verte.

De plus, les perturbations liées aux sons et à la lumière durant les périodes d'occupation du camping devront être limitées au maximum, afin de réduire les impacts sur la faune nocturne et sur la trame noire.

Considérant les enjeux exposés ci-dessus, le projet présente des impacts potentiels sur les espèces fréquentant le site, mais aussi sur les continuités écologiques (trame verte en particulier). Une attention particulière devra être portée à la conservation des habitats naturels, notamment des haies bocagères et des espaces boisés qui présentent les enjeux les plus forts du site. Les zones enherbées devront être gérées de façon durable, avec la mise en place de la fauche tardive notamment.

La synthèse des enjeux et les préconisations associées à l'échelle du site sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du site et préconisations

	Enjeu identifié à l'état initial (zone d'étude rapprochée)	Préconisation de conservation sur l'emprise du projet	Niveau de l'enjeu
Habitats	- Présence de haies bocagères au sein de l'aire d'étude immédiate - Proximité immédiate avec une forêt - Habitats communs à l'échelle de la Vendée	- Conservation des haies et lisières forestières pour éviter la dégradation de l'habitat	Modéré
Flore	- Diversité spécifique très élevée au sein du périmètre d'étude - Présence de 3 espèces quasi-menacées à l'échelle régionale ou nationale - 1 espèce déterminante ZNIEFF et 1 espèce présente à l'Annexe V de la Directive « Habitat Faune Flore » - Aucune espèce protégée à l'échelle nationale ou régionale - Pas d'enjeu spécifique identifié	- Conservation des haies et arbres - Préservation au maximum de zones enherbées au sein des parcelles dédiées aux aménagements et méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive)	Faible
	Espèces invasives avérées inventoriées au sein des communes intégrées dans le périmètre de l'étude	Si présence d'espèces végétales exotiques envahissantes affirmée sur site : mise en place de dispositif de lutte (préventif et curatif) pour limiter leur prolifération et leur impact sur la biodiversité locale	Faible
Invertébrés	- Diversité spécifique élevée au sein du périmètre d'étude - 8 espèces patrimoniales observées dont 5 présentant un enjeu fort - Présence très probable de ces espèces sur la zone d'étude - Autres espèces observées communes à très communes, associées au milieux boisés et prairiaux	- Conservation des haies - Préservation au maximum de zones enherbées au sein des parcelles dédiées aux aménagements et méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive)	Fort
Amphibiens	- Diversité spécifique moyenne au sein du périmètre d'étude - Espèces protégées à l'échelle nationale - Probabilité de présence d'individus faible : absence de milieux humides, mares ou cours d'eau au sein de l'aire d'étude immédiate		Faible

Reptiles	- Diversité spécifique moyenne au sein du périmètre d'étude - Espèces protégées à l'échelle nationale - 1 espèce présentant un enjeu fort - Présence très probable d'individus due à la présence des haies et de milieux ouverts		Modéré
Avifaune	- Diversité spécifique élevée au sein du périmètre d'étude - Présence de nombreuses espèces patrimoniales disposant d'un enjeu fort à très fort - Différents cortèges d'oiseaux observés : cortège des milieux forestiers et du bocage, des milieux ouverts, semi-ouverts, humides et aquatiques continentaux - Nidification d'espèces patrimoniales très probable sur le site de l'étude	- Conservation des arbres, haies et des zones enherbées au sein du projet - Méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive) - Limitation des perturbations sonores et lumineuses durant les périodes d'occupation du camping	Fort
Chiroptères	- Absence d'observations sur les bases de données due aux méthodes complexes d'identification - Présence très probable d'espèces, fréquentant les milieux boisés (haies) et le bois à proximité, mais aussi les milieux ouverts		Modéré
Mammifères terrestres	- Diversité spécifique modérée - Présence d'une espèce patrimoniale - Utilisation très probable des haies par les petits mammifères pour leur refuge, déplacements et alimentation - Présence probable de grands mammifères sur le site de l'étude pour leur déplacements et alimentation associée à la proximité directe avec un bois	Préservation des haies et lisières forestières	Modéré

Zonages naturels réglementaires et continuités écologiques	- Périmètre du projet situé au sein d'une ZNIEFF de type II - 3 ZNIEFF de type I situées au sein de l'aire d'étude éloignée - Site du projet localisé au sein d'un réservoir de biodiversité recensé dans le cadre de la trame verte et bleue - Enjeu lié à la trame bleue faible - Enjeu lié à la trame verte élevé - Probabilité élevée de passage et fréquentation sur le site par de nombreuses espèces	- Préservation des habitats au maximum, - Conservation des zones les plus riches en biodiversité et constituant des continuités écologiques : haies et lisières en particulier	Fort
---	--	---	-------------

V.ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN [INPN]

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (car (1) espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique, (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

ANNEXE 2 : AVIFAUNE INVENTORIEE SUR LES COMMUNES DE SEVREMONT, SAINT-PAUL-EN-PAREDS ET SAINT-MARS-LA-REORTHE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	-	OUI	INPN	Très fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Ardea alba	Grande aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN / CPIES&B	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Dendrocygus minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Elanus caeruleus	Elanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	-	Annexe I	OUI	INPN	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Pandion haliaetus	Balbutard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	-	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	-	Annexe I	-	INPN	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Fort
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Athene noctua	Chevêche d'Athéna, Chouette	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIES&B	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	-	Annexe II/2	-	INPN	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIES&B	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	-	-	-	-	INPN	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	OUI	LPO	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	LPO	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	OUI	INPN	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIES&B	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	OUI	INPN	Modéré

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection			Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrants	LR régionale	PN	PR	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	NA	NA	NT	-	-	-	-	LPO	Faible
Accipiter nisus	Épervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Article 3 et	-	-	-	INPN	Faible
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue, Ori	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	LPO	Faible
Asio otus	Hibou moyen-duc	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs, Pique bo	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Columba livia	Pigeon biset	DD	-	-	-	-	-	Annexe II/1	-	INPN	Faible
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Emberiza cirlus	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Falco subbuteo	Faucon hobereau	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Fringilla montifringilla	Pinson du nord, Pinson des Ar	-	NA	DD	-	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte, Petit cont	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe, Loriot jaune	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Picus viridis	Pic vert, Pivert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Spinus spinus	Tarin des aulnes	LC	NA	DD	NA	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Strix aluco	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	LPO	Faible
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Article 3	-	-	-	LPO	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Turdus iliacus	Grive mauvis	-	NA	LC	-	Article 3	-	Annexe II/2	-	INPN	Faible
Tyto alba	Effraie des clochers, Chouette	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible
Aix sponsa	Canard carolin, Canard branch	-	-	-	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
Alectoris rufa	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN	Très faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	-	Annexe III/1	-	INPN	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Corvus frugilegus	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Coturnix coturnix	Caille des blés	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Fulica atra	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	INPN	Très faible
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau, Poule-	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Lophophanes cristatus	Mésange huppée	LC	-	-	LC	-	-	-	-	LPO	Très faible
Perdix perdix	Perdrix grise	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN	Très faible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Spatula clypeata	Canardouchet	LC	-	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	LPO	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Turdus philomelos	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Turdus pilaris	Grive litorne	LC	-	LC	-	-	-	Annexe II/2	-	INPN	Très faible
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN / CPIE S&B	Très faible

ANNEXE 3 : ENTOMOFAUNE INVENTORIEE SUR LES COMMUNES DE SEVREMONT, SAINT-PAUL-EN-PAREDS ET SAINT-MARS-LA-REORTHE

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Arachnides										
Araneae	Dolomedes fimbriatus	Dolomède des marais	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hyptiotes flavidus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Larinioides cornutus	Épeire des roseaux	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Mangora acalypha	Mangore petite-bouteille	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Maso sundevalli		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Microneta viaria		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ozyptila Simon		-	-	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Palliduphantes pallidus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phlegra fasciata		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Synema globosum	Thomise Napoléon	-	-	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Xysticus ulmi		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Zilla didia	Diodie tête de mort	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible	
Insectes										
Coleoptera	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	-	Annexe II, IV	OUI	LPO	Fort
	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	-	-	Art. 2	-	Annexe II, IV	-	LPO	Fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	-	-	-	-	Annexe II	-	LPO	Fort
	Cerambyx scopolii	Petit Capricorne	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Cetonia aurata	Cétoine dorée	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Chlorophorus glabromaculatus	Clyte poilu	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cicindela campestris	Cicindèle champêtre	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Coccinella septempunctata	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	LPO / CPIE S&B	Très faible
	Harmonia axyridis	Coccinelle asiatique (Ia)	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Adalia decempunctata	Coccinelle à dix points	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Oedemera nobilis	Cycliste maillot-vert	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oedemera podagariae	Cycliste maillot-jaune	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oxythyrea funesta	Drap mortuaire	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Propylea quatuordecimpunctata	Coccinelle à damier	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
Ephemeroptera	Ephemera vulgata	Éphémère à trois filets & aile	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hemiptera	Beosus maritimus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cercopis vulnerata	Cercope, Crachat de coucou	-	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Closterotomus norwegicus	Punaise de la pomme de terre	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coreus marginatus	Corée marginée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Deraeocoris flavilinea		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Deraeocoris ruber		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Dictyla humuli		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Emblethis denticollis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Heterotoma planicornis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Horvathiolus superbus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lygocoris pabulinus	Punaise verte des pousses	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melanocoryphus albomaculatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orius minutus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthops campestris		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Palomena prasina	Punaise verte	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Piezodorus lituratus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Rhopalus subrufus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Spilostethus pandurus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Xanthochilus quadratus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Formica rufa	Fourmi rousse des bois	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Andricus kollari		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hypoconer eduardi		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Myrmica sabuleti		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vespa crabro	Frelon européen	-	-	-	-	-	-	LPO / CPIE S&B	Très faible

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Insectes										
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')	-	-	-	-	Annexe II	-	INPN	Fort
	Aglais io	Paon-du-jour (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anthocharis cardamines	Aurore (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Araschnia levana	Carte géographique (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne (Le)	LC	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Aricia agestis	Collier-de-corail (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Boloria dia	Petite Violette (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Colias crocea	Souci (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gonepteryx rhamni	Citron (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Iphiclides podalirius	Flambé (Le)	LC	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Issoria lathonia	Petit Nacré (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasiommata megera	Mégère (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Melitaea didyma	Mélitée orangée (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Nymphalis polychloros	Grande Tortue (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Phigalia pilosaria	Phalène velue (La)	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris brassicae	Piérade du Chou (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Pieris napi	Piérade du Navet (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Pieris rapae	Piérade de la Rave (La)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Polygonia c-album	Gamma (Le), Robert-le-diable	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyronia tithonus	Amaryllis (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Neuroptera	Osmylus fulvicephalus	Osmyle à tête jaune	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Odonata	Coenagrion mercuriale	Agriçon de Mercure	LC	NT	Art. 3	-	Annexe II	OUI	INPN	Fort
	Platycnemis latipes	Agriçon blanchâtre	LC	LC	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Aeshna cyanea	Aeshne bleue (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax imperator	Anax empereur (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax parthenope	Anax napolitain (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ceriagrion tenellum	Agriçon délicat	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenagrion puella	Agriçon jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Erythronma lindenii	Agriçon de Vander Linden	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gomphus pulchellus	Gomphe joli (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ischnura elegans	Agriçon élégant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum brunneum	Orthétrum brun (L')	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé (L')	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant (L')	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycnemis acutipennis	Agriçon orangé	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycnemis pennipes	Agriçon à larges pattes	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de fer	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympecma fusca	Leste brun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum striolatum	Sympétrum fascié (Le)	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Opiliones	Leiobunum rotundum		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Orthoptera	Gryllotalpa gryllotalpa	Courtilière commune	-	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
	Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chorthippus Fieber		-	-	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Chorthippus vagans	Criquet des Pins	-	-	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Leptophyes punctatissima	Leptophye ponctuée	-	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Nemobius sylvestris	Grillon des bois	-	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
	Oedipoda caerulea	OEdipode turquoise	-	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Roeseliana roeselii		-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	-	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible
	Uromenus rugosicollis	Ephippigère carénée	-	LC	-	-	-	-	CPIE	Très faible

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

ANNEXE 4 : FLORE INVENTORIEE SUR LES COMMUNES DE SEVREMONT, SAINT-PAUL-EN-PAREDS ET SAINT-MARS-LA-REORTHE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Marrubium vulgare	Marrube commun	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
Medicago sativa	Luzerne cultivée	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat	LC	NT	-	-	-	-	INPN	Faible
Ephedra distachya	Éphédre à deux épis	LC	LC	-	-	-	OUI	INPN	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon piquant	LC	LC	-	-	Annexe V	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Faible
Ecballium elaterium	Momordique élatérium	LC	DD	-	-	-	-	INPN	Faible
Salvia officinalis	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Vicia sativa	Vesce cultivée	NAa	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Alliaria petiolata	Alliaire	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Anthriscus sylvestris	Anthriscus sauvage	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Anthyllis vulneraria	Anthyllide vulnéraire	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Arabidopsis thaliana	Arabette des dames	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Arctium minus	Petite bardane	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Arenaria montana	Sabline des montagnes	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Artemisia vulgaris	Armoise commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Arum maculatum	Goutte tacheté	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Asphodelus albus	Asphodèle blanc	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Atriplex prostrata	Arroche couchée	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Betula pendula	Bouleau pleureur	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Borago officinalis	Bourrache officinale	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Bromus hordeaceus	Brome mou	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Calluna vulgaris	Callune commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Carex pilulifera	Laiche à pilules	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Carpinus betulus	Charme commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Castanea sativa	Châtaignier	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Cerastium fontanum	Céraiste des fontaines	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Ceratocarpus claviculata	Corydale à vrilles	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Chenopodium album	Chénopode blanc	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cirsium arvense	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cirsium palustre	Cirse des marais	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Clematis vitalba	Clématite des haies	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Clinopodium vulgare	Clinopode commun	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Conopodium majus	Conopode dénudé	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Corylus avellana	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Crataegus germanica	Néflier d'Allemagne	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Cruciatia laevipes	Croisette commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cytisus scoparius	Genêt à balais	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Daucus carota	Carotte commune	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Dioscorea communis	Tamier commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Dipsacus fullonum	Cardère à foulon	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Dryopteris filix-mas	Dryoptéride fougère-mâle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Echium vulgare	Vipérine commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Erica cinerea	Bruyère cendrée	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe faux amandier	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil matin	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia peplus	Euphorbe péplus	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ficaria verna	Ficaire printanière	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Galeopsis tetrahit	Galéopse tétrahit	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Galium aparine	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Geranium lucidum	Géranium luisant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Geranium molle	Géranium mou	LC	LC	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	LC	LC	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

Geum urbanum	Benoîte commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Glechoma hederacea	Gléchome lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Helleborus viridis	Ellébore vert	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Heracleum sphondylium	Berce commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Holcus lanatus	Houlque laineuse	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Holcus mollis	Houlque molle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Humulus lupulus	Houblon lupulin	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Hydrocotyle vulgaris	Hydrocotyle commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Hypericum pulchrum	Millepertuis élégant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Ilex aquifolium	Houx commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juncus effusus	Jonc diffus	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lactuca serriola	Laitue scariote	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Lamium galeobdolon	Lamier jaune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lamium purpureum	Lamier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lapsana communis	Lampsane commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Linaria vulgaris	Linaire commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lolium perenne	Ray-grass commun	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Lotus pedunculatus	Lotier pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lychnis flos-cuculi	Lychnide fleur-de-coucou	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lycopus europaeus	Lycophe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Medicago arabica	Luzerne d'Arabie	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mentha suaveolens	Menthe odorante	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Oenothera crocata	Oenothera jaune safran	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Orchis mascula	Orchis mâle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Origanum vulgare	Origan commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phalaris arundinacea	Alpiste roseau	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phragmites australis	Phragmite austral	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Plantago coronopus	Plantain corne de cerf	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Plantago major	Plantain élevé	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Poa annua	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Polygonatum multiflorum	Sceau-de-Salomon multiflore	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Polypodium vulgare	Polypode vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Primula veris	Primevère vraie	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunella vulgaris	Brunelle commune	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Prunus avium	Merisier	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Prunus spinosa	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Pyrus communis	Poirier commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Quercus ilex	Chêne vert	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Quercus petraea	Chêne sessile	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Ranunculus acris	Renoncule âcre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ranunculus repens	Renoncule rampante	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Raphanus raphanistrum	Radis ravenelle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Reseda luteola	Réséda jaunâtre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubia peregriana	Garance voyageuse	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Rumex acetosa	Oseille sauvage	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Rumex acetosella	Patience petite-oseille	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salix alba	Saule blanc	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salix atrocinerea	Saule roux	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Salix caprea	Saule marsault	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sambucus ebulus	Sureau yèble	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Saponaria officinalis	Saponaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sedum acre	Orpin âcre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Senecio sylvaticus	Séneçon des bois	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Senecio vulgaris	Séneçon commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Silene latifolia	Compagnon blanc	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Silene vulgaris	Silène commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible
Silybum marianum	Silbye de Marie	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sisymbrium officinale	Sisymbre officinal	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Solidago virgaurea	Solidage verge d'or	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Sonchus asper	Laïteron épineux	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Sonchus oleraceus	Laïteron maraîcher	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Stellaria holostea	Stellaire holostée	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Stellaria media	Stellaire intermédiaire	LC	LC	-	-	-	-	C PIE S&B	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine	LC	LC	-	-	-	-	INPN / C PIE S&B	Très faible

Synthèse des données naturalistes
Moulin des Justices - 85700 SEVREMONT (85)

Torilis arvensis	Torilis des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Umbilicus rupestris	Ombilic rupestre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Verbascum phlomoides	Molène fausse phlomide	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Viburnum opulus	Viorne obier	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vinca minor	Pervenche mineure	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Viola riviniana	Violettes de Rivin	LC	LC	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Achillea filipendulina	Achillée filipendule	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Amaranthus deflexus	Amarante couchée	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Atriplex hortensis	Arroche des jardins	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Bidens frondosa	Bident feuillé	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cerastium tomentosum	Célaiste tomenteux	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Convolvulus tricolor	Liseron tricolore	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cosmos bipinnatus	Cosmos bipenné	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cotoneaster horizontalis	Cotonéaster horizontal	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cotoneaster salicifolius	Cotonéaster à feuilles de Saul	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Datura stramonium	Datura stramoine	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Dimorphotheca pluvialis	Dimorphotheca pluvial	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Erigeron karvinskianus	Érigéron de Karwinsky	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fagopyrum esculentum	Sarrasin commun	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hibiscus syriacus	Ketmie de Syrie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hordeum vulgare	Orge commune	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hypericum calycinum	Millepertuis calycinal	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juglans regia	Noyer royal	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Levisticum officinale	Livèche officinale	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Matricaria discoidea	Matricaire odorante	NAa	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Mirabilis jalapa	Belle-de-nuit	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Nicandra physalodes	Nicandre faux-coqueret	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Oxalis latifolia	Oxalide à feuilles larges	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Petasites pyrenaicus	Pétasite des Pyrénées	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de tanaisie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Philadelphus coronarius	Seringat couronné	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus cerasifera	Prunier myrobalan	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus domestica	Prunier domestique	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus laurocerasus	Prunier laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Punica granatum	Grenadier	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salvia sclarea	Sauge sclarée	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Solanum pseudocapsicum	Morelle faux piment	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sorbaria sorbifolia	Sorbairie à feuilles de sorbier	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Stachys byzantina	Épiaire de Byzance	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vicia faba	Vesce fève	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Zea mays	Maïs cultivé	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Abies alba	Sapin blanc	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	LC	-	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Artemisia absinthium	Armoise absinthe	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Artemisia arborescens	Armoise arborescente	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cerinthe major	Grand mélinet	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia lathyris	Euphorbe épurge	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Frangula alnus	Bourdaie	LC	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Lagurus ovatus	Lagure ovale	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Laurus nobilis	Laurier noble, Laurier-sauce	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Melissa officinalis	Mélisse officinale	LC	-	-	-	-	-	-	INPN / CPIE S&B	Très faible
Myrtus communis	Myrte commun	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pinus sylvestris	Pin sylvestre	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Portulaca oleracea	Pourpier potager	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus padus	Prunier à grappes	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Quercus cerris	Chêne chevelu	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ribes nigrum	Cassis	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Saponaria ocyroides	Saponaire faux basilic	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Tanacetum parthenium	Tanaisie matricaire	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Viburnum tinus	Viorne tin	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vinca major	Pervenche élevée	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vitis vinifera	Vigne cultivée	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Bromus sterilis	Brome stérile	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Bryonia dioica	Bryone	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Chamaenerion angustifolium	Épilobe à feuilles étroites	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Conyza canadensis	Vergerette du Canada	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Coreopsis verticillata	Coréopsis verticillée	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Crepis vesicaria subsp. tatarica	Crépide à vésicules	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Cruciata laevipes Opiz	Croisette velue	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Erigeron glaucus	Érigéron glauque	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Erophila verna	Drave printanière	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Hieracium gr. sabaudum	Epervière de Savoie	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Muehlenbeckia complexa	Muehlenbeckia complexe	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pinus pinaster Aiton	Pin maritime	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Polygonum persicaria	Renouée persicaire	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Polytrichum formosum		-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubus holostea	Stellaire holostée	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubus fruticosus	Ronce ligneuse	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubus sp.	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Senecio jacobaea	Séneçon jacobée	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Tamus communis	Tamier commun	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible
Taraxacum gr. officinale	Pissenlit	-	-	-	-	-	-	-	CPIE S&B	Très faible